

# PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

ECHELLE 1:5000

## CONDITIONS D'APPROBATION

Adaptation du PAL suite à son approbation du 3 mars 2021  
Dossier d'enquête publique

Mis en consultation publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° \_\_\_\_\_ du : \_\_\_\_\_

Adopté par le Conseil communal de Surpierre,

Le/La Syndic/-que \_\_\_\_\_ Le/La Secrétaire \_\_\_\_\_

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC),

Le/La Conseiller/-ière d'Etat, Directeur/-trice \_\_\_\_\_

**LEGENDE**

**SITES ET PAYSAGE**

existant	à améliorer	à créer	
			périmètre de protection de la nature
			mesures issues du remaniement parcellaire
			corridor à faune (suprarégional / local)
			site de reproduction de batraciens
			boisements hors-forêt
			point de vue
			chemin creux
			prairie et pâturage sec
			point de conflit entre batraciens et trafic routier
			site propice aux reptiles
			aire forestière / bosquets
			présence de salamandres tachetées
			mesures d'amélioration des milieux naturels et arborisation
<b>OQE</b>			
			arbres
			bosquets
			vergers
<b>ENERGIE</b>			
			tracé du gazoduc
			ligne électrique haute tension / moyenne tension
			station transformatrice
			secteur énergies renouvelables
<b>INFORMATIONS INDICATIVES</b>			
			cours d'eau à ciel ouvert
			cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)

**LEGENDE**

**UTILISATION DU SOL**

existant	à améliorer	à créer	
			zone à bâtir légalisée
<b>RESSOURCES DU SOUS-SOL</b>			
			zones de protection des eaux souterraines légalisées (S1, S2, S3)
			secteur d'exploitation de matériaux - ressources à préserver
<b>MOBILITE</b>			
			route principale
			route collectrice
			route de desserte / accès
			carrefour à améliorer
			stationnement public
			stationnement cycles
			arrêt de bus
			chemin de fer
<b>MOBILITE DOUCE</b>			
			chemin piéton
			réseau cyclable
<b>ITINERAIRES TOURISTIQUES</b>			
			chemin de randonnée pédestre
			itinéraire de cyclotourisme balisé

